

Nombre de membres :

Séance du 26 mai 2023

En exercice : 15

Présents : 11

N° 2023/05/01

Votants : 14

Pouvoir : 03

Convocation : 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet - Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon - Jean-Marc Gimaret - Christian Feltrin – Laurence Wyncarczyk – Barbara Monel – Stéphanie Tricaud

Excusés : Philippe Brunel – Bénédicte Sainclair (pouvoir à Christian Beguet) – Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) – Marion Chaube (pouvoir à Fabienne Imbert)

Absent :

Secrétaire de séance : C Beguet

**OBJET : Extension et rénovation thermique de l'école
* dépôt de dossiers de demande de subvention**

Monsieur le Maire expose,

- La commune envisage une extension des locaux de l'école construite en 2004 pour faire face à une augmentation importante du nombre d'enfants.
- Les locaux de l'école regroupent également les activités périscolaires de restaurant et de garderie.
- La commune souhaite dans le cadre de cette opération étendre les locaux de la restauration, améliorer l'accueil périscolaire, créer des salles de classes, améliorer le confort d'été de quelques locaux existants, rénover une toiture terrasse et améliorer les performances énergétiques du bâtiment. Cette amélioration comprendra le renforcement de l'isolation en toiture, le traitement des portes extérieures, une meilleure gestion de l'énergie et une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- L'agence départementale d'ingénierie de l'Ain a été missionnée pour être assistant à maîtrise d'ouvrage et le cabinet d'architecte BCR a été retenu comme maître d'œuvre. Leur travail conjoint a permis d'obtenir un chiffrage estimatif de l'opération de 949 349 € HT (frais annexes compris).
- Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement. A titre indicatif, ce projet est éligible à des aides :
 - * départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant,
 - * départementales de contractualisation avec les communes, sur le dispositif « transition écologique »,
 - * au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
 - * de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
 - * du fonds vert

- Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes est donc le suivant :

RECETTES		
Financeurs	Taux	Montant de la subvention
DETR	21,07%	200 000,00 €
CD 01- Investissements structurants	11,09%	105 326,00 €
Région - contrat région	15,80%	150 000,00 €
CD 01 - Transition écologique	5,24%	49 771,20 €
Fonds vert	15,73%	149 313,61 €
Sous-total subventions publiques	68,93%	654 410,81 €
Autofinancement	31,07%	294 938,19 €
TOTAL	100%	949 349,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité

- **ADOPTE** l'opération d'extension et de rénovation thermique de l'école et les modalités de financement.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions sur la base du plan de financement.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré, le 26 mai 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Extension et rénovation thermique de l'école : * dépôt de dossiers de demande de subvention

Date de transmission de l'acte : 31/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 31/05/2023

Numéro de l'acte : DEL20230501 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20230526-DEL20230501-DE

Date de décision : 26/05/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Nombre de membres :

Séance du 26 mai 2023

En exercice : 15

Présents : 11

N° 2023/05/02

Votants : 14

Pouvoir : 03

Convocation : 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet - Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon - Jean-Marc Gimaret - Christian Feltrin – Laurence Wynczyk – Barbara Monel – Stéphanie Tricaud

Excusés : Philippe Brunel – Bénédicte Sainclair (pouvoir à Christian Beguet) – Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) – Marion Chaube (pouvoir à Fabienne Imbert)

Absent :

Secrétaire de séance : C Beguet

**OBJET : Extension et rénovation thermique de l'école
* autorisation de dépôt d'un permis de construire**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre passé avec la SCP d'Architecture COUDEYRE – BCR pour l'extension des locaux et la rénovation thermique du bâtiment existant de l'école,

Considérant que ce projet va nécessiter le dépôt d'un permis de construire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer, au nom et pour le compte de la commune, la demande de permis de construire relative à l'extension des locaux et la rénovation thermique du bâtiment existant de l'école, ainsi que tout document nécessaire pour son instruction et son obtention.

Fait et délibéré, le 26 mai 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Extension et rénovation thermique de l'école : * autorisation de dépôt d'un permis de construire

Date de transmission de l'acte : 31/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 31/05/2023

Numéro de l'acte : DEL20230502 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20230526-DEL20230502-DE

Date de décision : 26/05/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Nombre de membres :

Séance du 26 mai 2023

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 03

Convocation : 22 mai 2023

N° 2023/05/03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet - Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon - Jean-Marc Gimaret - Christian Feltrin – Laurence Wynarczyk – Barbara Monel – Stéphanie Tricaud

Excusés : Philippe Brunel – Bénédicte Sainclair (pouvoir à Christian Beguet) – Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) – Marion Chaube (pouvoir à Fabienne Imbert)

Absent :

Secrétaire de séance : C Beguet

OBJET : Eclairage public

*** approbation de l'avant-projet définitif pour modernisation points lumineux divers secteurs (LED)**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget 2023,

Vu la demande d'amélioration de l'éclairage public pour sa modernisation avec le passage en LED des divers points lumineux de la commune, formalisée auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain,

Vu l'étude réalisée et l'avant-projet définitif transmis concernant la modernisation de l'éclairage public pour divers secteurs de la commune et portant sur 205 points, avec un plan de financement se présentant comme suit :

* montant des travaux inscrits au programme TTC 131 100,00 €

* participation du SIEA 65 550,00 €

* fonds de compensation de TVA 21 505,64 €

* dépenses prévisionnelle nette restant à la charge de la commune 44 044,36 €

avec appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise, soit la somme de 37 437,71 €,

Considérant l'utilité d'un tel projet et l'économie pouvant être réalisée avec le passage en LED,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de lancer l'opération de modernisation des points lumineux en LED.
- **APPROUVE** l'avant-projet définitif établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de e-communication de l'Ain.
- **APPROUVE** le plan de financement au niveau de l'avant-projet définitif pour le projet de modernisation des points lumineux en LED, présentant un montant des travaux inscrits au programme de 131 100 € TTC, avec une dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune de 44 044,36 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le plan de financement et tout autre document lié au projet de modernisation des points lumineux en LED.
- **PRECISE** que la somme restant à la charge de la commune sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 65568 du budget 2023 et suivant.

Fait et délibéré, le 26 mai 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Eclairage public : * approbation de l'avant-projet définitif pour modernisation points lumineux divers secteurs (LED)

Date de transmission de l'acte : 31/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 31/05/2023

Numéro de l'acte : DEL20230503 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20230526-DEL20230503-DE

Date de décision : 26/05/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires

Nombre de membres :

Séance du 26 mai 2023

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 03

Convocation : 22 mai 2023

N° 2023/05/04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet - Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon - Jean-Marc Gimaret - Christian Feltrin – Laurence Wyncarczyk – Barbara Monel – Stéphanie Tricaud

Excusés : Philippe Brunel – Bénédicte Sainclair (pouvoir à Christian Beguet) – Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) – Marion Chaube (pouvoir à Fabienne Imbert)

Absent :

Secrétaire de séance : C Beguet

OBJET : Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Communal de Sauvegarde arrêté le 19 juillet 2012 et mis à jour en avril 2015,

Considérant que ce document n'a pas été mis à jour, notamment l'annuaire, à l'issue des élections municipales de mars 2020 et des différents changements survenus au sein du personnel communal et des autres activités mentionnés,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **VALIDE** le Plan Communal de Sauvegarde avec les modifications apportées.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise au point du Plan Communal de Sauvegarde et de sa transmission.

Fait et délibéré, le 26 mai 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Thierry MICHAL



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Plan Communal de Sauvegarde

Date de transmission de l'acte : 31/05/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 31/05/2023

Numéro de l'acte : DEL20230504 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20230526-DEL20230504-DE

Date de décision : 26/05/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementaires

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 03

Convocation : 22 mai 2023

Séance du 26 mai 2023

N° 2023/05/05

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet - Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon - Jean-Marc Gimaret - Christian Feltrin – Laurence Wyncarczyk – Barbara Monel – Stéphanie Tricaud

Excusés : Philippe Brunel – Bénédicte Sainclair (pouvoir à Christian Beguet) – Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) – Marion Chaube (pouvoir à Fabienne Imbert)

Absent :

Secrétaire de séance : C Beguet

**OBJET : Camping municipal
* cahier des prescriptions**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la visite de la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes du 06 avril 2023,

Vu la prescription relative à la tenue à jour du cahier des prescriptions et de sa validation par le conseil municipal,

Considérant la réalisation de la mise à jour,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **VALIDE** le cahier des prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation relatives à la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible.

Fait et délibéré, le 26 mai 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Camping : * cahier des prescriptions

Date de transmission de l'acte : 31/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 31/05/2023

Numéro de l'acte : DEL20230505 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20230526-DEL20230505-DE

Date de décision : 26/05/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale